



PROCES - VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Estavayer-le-Lac – 17 juin 2020

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Communes excusées :	néant
Commune absente :	néant
Nombre total de voix :	67
Nombre de voix distribuées :	67
Scrutatrice :	Mme Annelyse Joye
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la grande salle du CO d'Estavayer-le-Lac. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués et la presse régionale. Il informe que cette séance se déroule dans le respect des normes sanitaires en vigueur et qu'il a été décidé de restreindre l'accès afin de limiter les risques. Il excuse l'absence de Mme Anita Moullet, membre du comité.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 25 mai 2020. Conformément à la loi sur l'information, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

1. Appel des communes

M. le Président constate que sur les 67 voix que compte l'Association, 67 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2019

Vote : le procès-verbal du 14 novembre 2019 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Informations sur la reprise de l'enseignement présentiel dans les CO de la Broye

M. le Président remercie les directions d'école et leurs collaborateurs qui ont fait un travail de titans pour assurer l'enseignement à distance et demande comment s'est déroulée la reprise en présentiel.

Madame Estelle Ferrari informe que pour préparer la reprise, un grand travail de coordination et de communication a dû être réalisé afin de déterminer la manière dont les cours allaient être organisés et comment le quotidien allait être géré sachant que l'aspect sanitaire est primordial.

Mme la Directrice ajoute qu'avec l'appui de ses adjoints, un aide-mémoire a été élaboré pour les cours standards et les cours spéciaux dans le but de garder des groupes homogènes et que les premiers jours des 28 et 29 mai, les élèves ont pu être sensibilisés et formés sur les mesures à respecter. Puis, elle relate que dans les grandes lignes la reprise en présentiel s'est bien déroulée et que quelques élèves particulièrement vulnérables ont poursuivi l'enseignement à distance. Madame Estelle Ferrari ajoute qu'elle a trouvé que d'une manière générale, les parents se sont bien impliqués durant cette période et elle salue l'excellent travail de coordination effectué entre les différents partenaires.

M. Didier Schouwey explique qu'au CO d'Estavayer-le-Lac il y a eu beaucoup de similitudes avec le CO de Domdidier dans la manière dont cette période particulière a été gérée et vécue. Il précise que les premiers jours de confinement n'ont pas été simples car il a fallu mettre rapidement en place les moyens informatiques nécessaires à l'enseignement à distance où quelques branches ont été initialement privilégiées. Pour d'autres, des idées originales ont été concrétisées notamment l'organisation de défis hebdomadaires. M. le Directeur ajoute que des portables ont été mis à disposition des élèves qui ne disposaient pas d'ordinateur à la maison et que globalement les jeunes et leurs parents ont très bien joué le jeu.

A propos de la reprise en présentiel, M. Didier Schouwey expose qu'elle s'est déroulée sereinement dans la mesure où son équipe a disposé de temps en suffisance pour l'organisation. Là aussi, il a fallu créer des classes homogènes pour éviter les regroupements et les déplacements en masse notamment au niveau des arrêts de bus en collaboration avec les TPF et en favorisant la mobilité douce. M. Didier Schouwey relate également toutes les mesures d'hygiène qui ont été mises en place dans les salles de classe, les locaux communs, les sanitaires et le restaurant scolaire. Finalement, il remercie toutes les parties prenantes pour l'excellente collaboration dans ces processus.

M. le Président remercie pour leur travail les directions, le corps enseignant, les collaborateurs, l'administrateur et l'inspecteur scolaire, qui a d'ailleurs beaucoup contribué dans l'organe de coordination « Broye », et espère que les élèves et leurs parents ont vécu du mieux possible cette situation extraordinaire.

4. Présentation et approbation des comptes 2019

M. Kilchoer cède la parole à M. Wyssbrod qui présente les comptes 2019 en apportant quelques précisions à propos des postes importants.

Charges du personnel

L'administrateur explique que le total des charges salariales du personnel enseignant se monte à Fr. 14'150'223.55 ce qui correspond parfaitement aux prévisions qui ont été transmises par la DICS lors de l'établissement du budget.

En ce qui concerne le personnel de support, il évoque quelques économies réalisées au niveau des salaires bruts et des charges sociales dans la mesure où l'équipe, notamment au service de conciergerie du CO d'Estavayer-le-Lac, s'est sensiblement rajeunie.

Il ajoute qu'une agréable surprise est venue alimenter cet exercice car nous avons reçu un bonus de près de Fr. 15'000.00 récompensant un faible taux de sinistralité dans l'assurance indemnité journalière en cas de maladie. Il en résulte un total des charges salariales de Fr. 15'555'014.50 qui se situe à Fr. 83'985.50 (ou 0.5 %) en dessous du budget et en légère progression de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Charges de gestion des élèves

M. Wyssbrod rappelle que suite à la résiliation du contrat par deux transporteurs privés, les élèves provenant notamment de Fétigny, de Ménières et de l'enclave de Surpierre ont été transférés sur une ligne « publique » avec, à la clé, des économies de plus de Fr. 30'000.00.

Concernant le mobilier, le dépassement de Fr. 8'500.00 provient de l'équipement (paroi amovible et divers besoins) nécessaire à la transformation de la salle d'étude du CO de Domdidier en une salle de classe et une salle d'appoint (avec fonction de salle de conférence).

A propos des diverses prestations, il relate que la somme attribuée au financement des activités gratuites proposées dans le cadre de la semaine sportive et culturelle est inférieure de Fr. 15'000.00 aux estimations.

Le total alloué à la gestion des élèves se monte ainsi à Fr. 1'295'869.10 et demeure à un niveau qui se situe aux alentours de Fr. 50'000.00 en dessous du budget.

Charges des immeubles

L'administrateur expose que d'une manière générale, avec un montant de Fr. 925'828.05, les dépenses occasionnées par la gestion de nos immeubles sont stables. Il constate une nouvelle fois que, pour des raisons climatiques manifestes, les charges d'énergie se maintiennent à un palier inférieur à ce que nous avons estimé. A ce chapitre, il n'omet pas de rappeler la nécessité de rénover à moyen terme plusieurs bâtiments du CO d'Estavayer-le-Lac selon une stratégie qui doit être définie selon les besoins.

Charges administratives et financières

M. Wyssbrod indique qu'avec l'appui d'un courtier, une analyse approfondie des polices et des couvertures d'assurances a été effectuée et qu'elle a permis de découvrir un produit novateur (offre globale) auprès d'un nouveau partenaire, ceci à des conditions très avantageuses.

Produits

La part de l'Etat relative au traitement du personnel enseignant correspond au décompte établi par la DICS et se monte à Fr. 7'027'515.80. Finalement, l'administrateur précise que le revenu extraordinaire de Fr. 90'750.00 correspond aux Fr. 75.00 par élève que le canton a décidé de verser aux communes pour la période transitoire 2018-2019.

Récapitulation / résultat final

L'administrateur fait mention de la récapitulation de la page 6 qui laisse apparaître un total des produits de Fr. 18'170'127.60 pour des charges de Fr. 17'919'114.96 soit un excédent de produits de Fr. 251'012.64 qu'il propose de comptabiliser de la manière suivante :

Capital au 1 ^{er} janvier 2019	Fr. 595'246.87
+ Excédent de produits 2019	+ <u>Fr. 251'012.64</u>
Capital au 31.12.2019 à reporter	<u>Fr. 846'259.51</u>

Il rappelle que sur ce capital, un montant de Fr. 500'000.00 devrait être prochainement alloué au réaménagement de la cour de récréation du CO de Domdidier.

En prolongement, il présente le compte d'investissement lié à la construction du nouveau CO à Cugy qui totalise Fr. 5'909'600.25 pour l'exercice 2019 et qui porte le montant global décaissé à Fr. 8'422'915.15. A ce sujet, il précise que la première facture des charges financières (amortissements et intérêts) sera envoyée aux communes à l'issue du bouclage final qui devrait intervenir au printemps 2022.

Finalement, M. Wyssbrod donne lecture du rapport établi par le bureau Fiduflex SA, nouvel organe de révision qui n'a pas émis de recommandations particulières si ce n'est celle d'approuver les comptes 2019.

Vote : Les comptes 2019, tels que présentés et sur la base du rapport de l'organe de révision, sont acceptés à l'unanimité avec report de l'excédent de produit de Fr. 251'012.64 au capital.

5. Modifications introduites par la nouvelle législation sur les finances communales

M. le Président commente le développement du dossier et indique que le comité a pris l'option d'appliquer les nouvelles normes MCH2 dès le 1^{er} janvier 2021 comme prévu initialement. Il indique que pour atteindre cet objectif, il est impératif de remplir quelques conditions notamment la création d'une commission financière.

M. Christophe Wyssbrod explique que la constitution de cet organe est indispensable puisqu'il sera chargé de préavisier le budget 2021 ainsi que le règlement des finances (RFin) qui doit être idéalement introduit simultanément aux nouvelles normes.

Il ajoute que pour pouvoir nommer officiellement les membres de la commission financière à l'automne 2020 et de leur permettre de réaliser les travaux précités, il est nécessaire de valider d'ores et déjà quelques principes. A ce propos, il propose de fixer le nombre de membres à trois, soit un par secteur « statutaire » qui correspond également à la répartition géographique des trois sites de l'Association.

Il précise que l'idée n'est pas d'élire directement les membres mais bien de valider le concept qui permettra aux communes, par secteur, de proposer leur représentant jusqu'au 31 août 2020. Ce planning permettra à ces personnes d'examiner le budget et le RFin avant l'Assemblée d'automne durant laquelle leur nomination sera formalisée.

En outre, l'administrateur motive la volonté de ne pas reporter l'entrée en vigueur par le fait que l'été 2021 coïncide avec l'ouverture du CO de Cugy et que pour ne pas surcharger les structures, il est préférable de battre le fer quand il est chaud.

M. le Président tient à préciser que les membres de la commission financière, répartis par secteur selon l'article 12 des statuts, doivent être des élus délégués des communes et non pas déjà des membres du comité.

Mme Vanessa Currat indique que si le comité se sent prêt, il est opportun d'aller de l'avant rapidement. M. Nicolas Kichoer précise qu'il comprend les communes qui ont décidé de retarder cette échéance car les travaux sont bien plus conséquents pour elles que pour une Association telle que la nôtre.

Vote : Le principe du calendrier, du nombre de trois représentants ainsi que de leur provenance par secteur est validé à l'unanimité par les délégués des communes.

6. Nouveau CO à Cugy

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Bernard Grandgirard, président de la commission de bâtisse qui fait un état des lieux tout en commentant les différentes images qui sont présentées à l'écran.

Il informe que malgré les contraintes sanitaires, avec une fermeture du chantier de deux semaines, les conséquences sur la planification ont été limitées et elles ne devraient pas trop influencer le planning général. A propos des travaux, il évoque que les trois bâtiments ont atteint leur volume final et que cela donne déjà une très bonne idée d'implémentation dans l'environnement global.

M. Bernard Grandgirard évoque les prouesses techniques et le soin porté à la réalisation des parois en béton, des escaliers et des éléments préfabriqués nécessaires à la structure de la toiture de la halle de sport.

A propos des revendications financières émises par les entreprises en lien avec la crise sanitaire, M. le Président précise que le bureau a été cohérent et ferme en se limitant au cadre légal tout en évitant de créer des précédents.

Au niveau des finances, M. Bernard Grandgirard indique qu'actuellement nous nous tenons largement dans le cadre du crédit budgétaire et que près de 40 % des coûts ont été décaissés. D'autre part, il ajoute que dans la mesure du possible, lors des adjudications, il est donné priorité aux entreprises régionales et à la matière première locale.

Le président de la commission de bâtisse évoque également les procédures d'adjudication en cours et donne quelques chiffres sur le nombre impressionnant de séances menées jusqu'ici que ce soit au niveau de la direction technique, du bureau, de la commission de bâtisse et des réunions utilisateurs. Finalement, il rappelle aux délégués qu'un changement de législature interviendra en dernière partie de réalisation de ce projet et qu'il s'agira par conséquent de bien coordonner les choses.

Concernant les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de ce nouveau CO, M. Frédéric Gander fait un point de situation sur la procédure de sélection de la direction et des enseignants. Il explique qu'il est maintenant nécessaire de construire la structure et la répartition des forces qui passent de deux à trois CO. Concernant la direction d'école, il précise que le Conseil d'Etat est actuellement en train de discuter et de négocier les budgets nécessaires à la validation des postes. Puis, sur le ton de la plaisanterie, il rassure l'Assemblée en précisant qu'il y aura bel et bien une direction et des enseignants pour l'inauguration de cette belle école.

Au niveau du timing, une information devrait être donnée aux enseignants à la rentrée, une fiche des vœux sera distribuée en automne puis les trois directions, lors de la nomination officielle de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur procéderont au dépouillement et à la répartition en insistant sur l'équilibre qui devra être trouvé dans chaque école. Finalement, l'inspecteur scolaire explique qu'au printemps, les trois écoles rejoindront le processus normal de sélection avec la mise au concours des éventuels postes qui seraient encore vacants.

M. Christophe Lambert demande dans quel CO seront scolarisés les élèves de Léchelles et M. le Président indique qu'une discussion aura lieu prochainement avec le Syndic de la commune de Belmont-Broye sachant qu'en terme de capacité toutes les options semblent pour l'instant ouvertes.

7. Divers

M. le Président indique que tout prochainement, en compagnie de l'administrateur, il présentera au Conseil général de la commune de Belmont-Broye le projet de réaménagement de la cour de récréation du CO de Domdidier.

La parole n'étant plus demandée, M. Nicolas Kilchoer peut clore l'assemblée à 20h35 tout en remerciant les communes pour leur confiance et leur participation.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président

